

Les enjeux maritimes et littoraux du territoire

1 000	km de littoral
7	ports de commerce
23	ports de plaisance et zones de mouillages organisés
1 400	marins professionnels gérés
5 000	actes (immatriculations, mutation, radiations) de navires de plaisance traités annuellement
160	armements de pêche
450	autorisations d'occupations temporaires commerciales sur le domaine public maritime délivrées annuellement



Implantation des sites de la DMLC

- Siège du 2ème armateur de Ferry au plan national battant pavillon français
- Un réseau important d'aires marines protégées :
 - 1 parc naturel marin, celui du Cap Corse et de l'Agriate, le plus vaste de France métropolitaine
 - 2 réserves naturelles - Bouches de Bonifacio et Scandola - ainsi que les sites Natura2000 de Calvi-Cargèse - du grand herbier de plaine orientale
- Siège du 1er producteur national de poisson d'aquaculture marine (plus de 1000 tonnes par an en Corse)

Un service de l'État pour la mer et le littoral



La direction de la mer et du littoral de Corse (DMLC) est un service déconcentré de l'État relevant des ministres chargés de la mer, de la pêche maritime, des transports, de l'écologie et du développement durable.

Cette nouvelle direction créée à compter du 1^{er} octobre 2021, vise à renforcer l'action de l'État dans les domaines de la mer et du littoral en Corse sous l'autorité hiérarchique du préfet de Corse, préfet de la Corse-du-Sud, et sous l'autorité fonctionnelle du préfet de Haute-Corse et du préfet maritime de la Méditerranée, chacun dans leurs domaines de compétence.

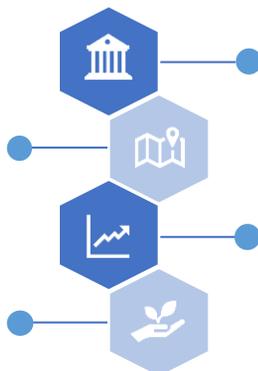
La DMLC met en œuvre les politiques de l'État en matière de gestion des ressources marines et, en veillant à leur cohérence, les politiques de régulation des activités exercées en mer et sur le littoral.

Elle concourt, à la planification des activités en mer, et la protection du littoral et des milieux marins, à la gestion intégrée des zones côtières et la gestion du domaine public maritime. Elle assure également les missions portuaires de l'État en Corse.

Les objectifs de la DMLC

Accompagner les territoires dans les projets de **développement et de protection du littoral**

Intégrer pleinement les **questions environnementales** dans le champs des politiques publiques maritimes et littorales



Maintenir et consolider les **missions régaliennes** de l'État en mer et sur le littoral de la Corse

Développer l'économie maritime et littorale dans le cadre de la stratégie « **Croissance bleue** »



Les missions de la DMLC

- Gestion et contrôle du domaine public maritime** – ex. pilotage et coordination territoriale de la gestion des plages et la gestion intégrée du trait de côte ; accompagnement des porteurs de projets d'aménagement et protection du littoral.
- Gestion et contrôle des activités maritimes** – ex. police des pêches, police de la navigation, police de l'environnement en mer ; réglementation de la navigation, pêche et encadrement de la plaisance ; mise en œuvre opérationnelle de plans de contrôle et de campagnes de sécurité des loisirs nautiques.
- Missions de l'Etat en matière portuaire** – ex. activités de police et sûreté portuaire ; activités d'expertise et de conseil envers les usagers des ports, commandants de navires et autorités.
- Protection de l'environnement marin** – ex. pilotage stratégique des aires marines protégées ; déploiement des mesures de protection de l'environnement marin. Lutte contre les pollutions marine (POLMAR Terre)
- Soutien économique aux secteurs maritimes** (pêches, aquaculture, transports maritimes, plaisance professionnelle, etc.) – ex. valorisation et promotion des secteurs ; accompagnement de projets innovants ; animation territoriale de structures professionnelles, institutionnelles et scientifiques.

L'organisation de la DMLC

La direction est organisée autour de 4 services permettant de déployer sur l'ensemble du territoire insulaire (Haute-Corse et Corse du Sud) les politiques publiques maritimes et littorales de l'État.

